

# Appel à manifestation d'intérêt Territoire numérique éducatif (TNE) Volet parentalité

## Le contexte

Le Finistère fait partie des 12 territoires numériques éducatifs retenus au niveau national pour expérimenter et déployer des actions qui permettront de faire rentrer l'école dans l'ère numérique.

Le dispositif Territoire numérique éducatif (TNE), subventionné par la Banque des Territoires, mandataire de l'Etat, rassemble la Région académique Bretagne, le réseau Canopé, la Trousse à projets et le Département du Finistère afin de contribuer à la transformation numérique de l'école. Le TNE concerne plusieurs publics : les élèves (de la maternelle au lycée), les familles et les enseignants. Il s'appuie sur quatre volets :

- l'équipement des établissements scolaires ;
- la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;
- la formation des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- **l'accompagnement des parents (volet parentalité).**

Le Département est chef de file des collectivités pour ce dispositif et il assure également la coordination du volet parentalité du TNE. Ce volet doit permettre d'enrichir et d'améliorer le lien entre les parents et l'école, de lutter contre les risques de décrochage liés à la situation de fracture numérique de certains élèves et de leurs familles, de créer des alliances vertueuses entre les parents, les écoles et établissements et le tissu associatif local.

C'est dans ce cadre que le Département du Finistère lance un appel à manifestation d'intérêt destiné à apporter un appui aux structures qui accompagneront les parents dans le suivi numérique de la scolarité de leurs enfants.

## Le périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt

- **Bénéficiaires** : associations, communes, EPCI, les entreprises du champ de l'économie sociale et solidaire.
- **Actions éligibles** : Actions à destination des parents, avec pour thématique **le numérique en lien avec le scolaire**. Une attention particulière sera portée aux parents éloignés du numérique.

*Exemple de thématiques pouvant être abordées :*

- la prise en main des outils en lien avec la scolarité (fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail, des plateformes en ligne liées à l'orientation, la réservation d'activités périscolaires, etc.) ;
- la gestion du temps des écrans (en fonction de l'âge des enfants, des types d'écrans) ;
- l'acquisition du premier smartphone (âge, contrôle parental, pour quels usages ?, etc.) ;

- les réseaux sociaux (ce que les jeunes y trouvent, les bonnes pratiques, comment se protéger du cyber harcèlement et des contenus inappropriés, quels apports et impacts sur la scolarité ?, etc.) ;
- l'accès à l'information et l'éducation aux médias (recherche d'information pour la scolarité, sensibilisation aux fake news, etc.) ;
- les outils ludo-éducatifs (jeux adaptés à l'apprentissage).

Précision : si le temps des écrans est abordé, une partie devra être consacrée à montrer en quoi le temps passé sur les écrans peut affecter la scolarité.

Les actions se feront en lien étroit avec les établissements scolaires concernés. Les candidats devront avoir une connaissance fine du territoire sur lequel ils interviennent.

Il est demandé aux candidats d'assurer au minimum 5 ateliers et/ou cafés des parents.

Les candidats retenus devront se conformer aux obligations de publicité du financeur. Ils s'engagent par ailleurs à fournir les données permettant d'évaluer les effets des actions engagées. Pour chaque action, il sera demandé un bilan succinct :

- description de l'atelier/animation (date, localisation, descriptif) ;
- nombre de parents bénéficiaires de l'action ;
- type de public touché, thématiques abordées.

**Périmètre géographique :** le périmètre d'intervention concerne dans un premier temps les 7 territoires préfigurateurs identifiés (cf. carte en annexe), les actions pourront être mises en œuvre à partir de l'automne 2024. Les actions parentalité pourront être déployées à l'ensemble du Finistère à partir du printemps 2025.

#### • **Modalités de soutien financier :**

Le dispositif permet de financer le temps d'animation des actions et les frais de déplacement dans la limite d'un montant forfaitaire. Une convention sera signée entre le Département du Finistère et le candidat précisant les actions proposées et les modalités de financement.

##### Les ateliers

- Un atelier se tient en présentiel et peut être effectué dans un établissement scolaire, une salle à proximité d'un établissement scolaire, dans une salle appartenant à une collectivité territoriale, dans les locaux du partenaire, etc.
- Un atelier dure, en moyenne, 1H30 / 2 heures.
- Financement TNE (montant unitaire) : 250 €

##### Les cafés numériques

- Un café numérique se tient en présentiel et peut être effectué dans un établissement scolaire, une salle à proximité d'un établissement scolaire, dans une salle appartenant à une collectivité territoriale, dans les locaux du partenaire, etc.
- Un café numérique dure, en moyenne, 45 min / 1 heure.
- Financement TNE (montant unitaire) : 150 €

#### • **Modalités de sélection :**

Le dépôt des candidatures est possible du 12 juillet 2024 au 06 septembre 2024.

Les actions pourront débuter dès l'automne et se dérouler jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025. Une année scolaire supplémentaire pourra être envisagée, le volet parentalité du dispositif TNE se terminant en juillet 2026.

## Le dossier de candidature

Le dossier est à déposer sur le portail de démarches en ligne du Conseil départemental du Finistère : [e-demarches.fr](http://e-demarches.fr).

Sélectionner le téléservice : AMI Parentalité - Territoire numérique éducatif

- **Renseignements auprès du Département du Finistère**  
Hélène TRELLU - 02 98 76 20 72 ou [helene.trellu@finistere.fr](mailto:helene.trellu@finistere.fr)